

Realize Fund I Investment Advisory Committee

Terms of Reference

1. Background and Context

- The [Social Finance Fund \(SFF\)](#) is a Government of Canada initiative to strengthen social purpose organizations and accelerate the growth of Canada's social finance market. This initiative, an investment initiative not a granting program, will support charities, nonprofits, social enterprises, co-operatives and other social purpose organizations to access flexible financing opportunities through fund managers. Greater access to social finance will help organizations grow, innovate and enhance their social and environmental impacts
- [Realize Capital Partners](#), a joint venture between Rally Assets and Relay Ventures, is one of three fund-of-funds managers that has been selected to deliver SFF
- As the fund manager of Realize Fund I, we are looking for input and representation from a broad array of individuals on a pan-Canadian basis to inform the implementation of SFF
- We will establish three committees through open application to advise on the SFF: a Sector Advisory Committee (SAC), an Investment Advisory Committee (IAC) and a Governance Advisory Committee (GAC)
- In an effort to ensure transparency and objectivity and reduce bias in establishing the three committees, we are issuing an open call for committee members. We will engage knowledgeable third-party experts to assist with the entire process. The process has been designed with the help of a third-party diversity, equity and inclusion (DEI) expert. Initial screening will be performed by a third-party human resource consultant, and interviewing of candidates will be done by a committee of Realize Capital Partners' team members and the DEI consultant

2. Purpose and Objectives

The IAC is being established to support us in making sound, prudent and informed investment decision, rooted in diversity and inclusion of all communities in Canada. The IAC will provide expert knowledge and guidance in areas such as investment strategy, portfolio construction and portfolio management in order to achieve the mandate of the SFF. Further, the IAC may be requested to review policies, due diligence reports and strategic plans to ensure investment decisions are aligned with the mandate of the Fund. The IAC is an advisory committee of the Realize Capital Partners Board of Directors and has no decision-making role.

3. Membership

After the initial establishment of the IAC, ongoing responsibility for the nomination, replacement of members and monitoring of the IAC will rest with the GAC, approved by the Board. The members of the committee shall be selected to ensure the IAC has:

- Experience as:
 - An investor, portfolio manager or investment due diligence practitioner in direct or fund private investments in one or more of the following asset classes: venture capital, private equity, private debt, private real assets or private alternatives
 - An impact measurement and management practitioner evaluating the impact of private direct or fund investments in any of the following asset classes: venture capital, private equity, private debt, private real assets or private alternatives
- An understanding of capital flows and related gaps and opportunities for the supply and demand of impact-oriented capital
- An understanding of innovative financing structures including blended finance and public private partnerships or initiatives
- The ability to consider the social and environmental impact of a private direct or fund investment opportunity, and to take an interdisciplinary lens
- Diversity that reflects communities across Canada, specifically groups that have been traditionally marginalized due to gender, race, identity, age, ethnicity, geographic region and socioeconomic background
- A strong understanding of the social finance sector in Canada, including current trends in impact measurement and reporting and social innovation
- A deep understanding of financial markets in Canada and changes that may affect Realize Fund I's investments

4. Composition of the IAC

- The IAC shall be comprised of a Chair and at least four additional members, to a maximum of seven members. All members will be independent of Realize Capital Partners
- The composition of the IAC shall be structured to align to the [Government of Canada's 50-30 Challenge](#).
- Members of the IAC are appointed for a two-year term and may be re-appointed by the Board
- The Chair of the IAC shall be selected by the Board, upon recommendation of the GAC
- Senior team members and Board members of Realize Capital Partners will be invited as guests to attend and facilitate such meetings
- Minutes of each meeting shall be kept by an individual appointed by the Chair
- The IAC shall meet at least four times each year, to a maximum of six times a year, with a minimum of 5 days' advance notice. We anticipate the first meeting to be held in Q4 2023
- Meetings will be held virtually to enable inclusion of members across the country
- The quorum for the meeting is 50% of IAC members
- IAC members are reimbursed for reasonable out-of-pocket expenses, such as travel costs, if required. IAC members will also receive a stipend of \$500 less applicable taxes and deductions for each IAC meeting attended

5. Roles and Responsibilities of the IAC

The IAC is responsible for, but not limited to:

- **Reviewing investment strategy.** The IAC will be asked to provide advice on the overall investment strategy of Realize Fund I, including matters such as sourcing, asset class allocation, portfolio construction, investment structure, portfolio management and deployment pacing to ensure that investment selection decisions are informed by sector knowledge and objective expertise

- **Reviewing selected investments as requested.** The IAC may, at the request of Realize, be asked to provide advice on specific investments under consideration where broader expertise may be required, or additionally valuable. The IAC's advice will not be binding but will form a part of any recommendation(s) brought forward for investment approvals
- **Advising on innovative models.** The IAC may be asked to provide advice on catalytic, innovative and blended finance models
- **Providing industry and economic views.** The IAC will provide a broad perspective on developments and trends in private markets. This could include topics such as the emergence of new styles and asset classes, ongoing market dynamics and opportunities, or the influence of macroeconomic events on investment strategy decisions

6. Confidentiality

All portions of IAC meetings shall be held in-camera and all meeting materials, discussions and recommendations are confidential. Neither the committee nor any committee members, whether individually or otherwise, shall publicly release any report or disclose any materials, recommendations, discussions or information pertaining to the work and activities of the committee commissioned hereunder unless first discussed with the Chair and approved for public release. IAC members will be required to sign a confidentiality agreement.

7. Evaluating Performance

The GAC will evaluate the performance of the IAC, collectively and individually, on a regular basis and review the terms of reference on an annual basis to ensure the IAC is functioning well and is set up to achieve its stated objectives.

8. Resignation or Removal

Any member may resign their position on IAC by delivering a written resignation to the Chair and Board. In exceptional circumstances, upon recommendation by the GAC, the Board may remove a member of the IAC prior to the end of their term.

9. Conflicts of Interest

In discharging IAC's mandate, committee members shall minimize and manage conflicts of interest. A conflict of interest exists where a committee member's other commitments, relationships or financial interests:

- Could or could be seen to exercise an improper influence over the objective, unbiased and impartial exercise of their independent judgement
- Could or could be seen to compromise, impair or be incompatible with the effective performance of their responsibilities

Committee members shall disclose to the Chair without delay any actual or potential conflict of interest; and comply with any requirements prescribed by the Chair to resolve any conflict of interest.

Individuals seeking funding from SFF, through Realize Capital Partners or another SFF fund-of-funds manager, will not be disqualified from being considered an IAC member. This is not viewed as a conflict, as described above.

10. Other

To the fullest extent permitted by law, IAC members owe no fiduciary duties to Realize Fund I or its investors other than the obligation to act in good faith. IAC members shall be indemnified by Realize Capital Partners on the terms as set out in the detailed terms of engagement, to be provided upon selection to the committee.

Comité consultatif d'investissement de Realize Fund I

Termes de référence

1. Historique et contexte

- Le **Fonds de finance sociale** (FFS) est une initiative du gouvernement canadien visant à renforcer les organismes à vocation sociale et à accélérer la croissance du marché de la finance sociale au Canada. Cette initiative, qui est une initiative d'investissement et non un programme de subvention, aidera les organismes caritatifs, les organisations à but non lucratif, les entreprises sociales, les coopératives et les autres organismes à vocation sociale à accéder à des possibilités de financement flexibles par l'intermédiaire de gestionnaires de fonds. Un meilleur accès à la finance sociale aidera les organisations à se développer, à innover et à améliorer leur impact social et environnemental.
- **Realize Capital Partners**, une entreprise commune de Rally Assets et Relay Ventures, est l'un des trois gestionnaires de fonds de fonds qui ont été sélectionnés pour mettre en œuvre le FFS.
- En tant que gestionnaire du Realize Fund I, nous recherchons la contribution et la représentation d'un large éventail de personnes sur une base pancanadienne afin de guider la mise en œuvre du FFS.
- Nous créerons trois comités, par le biais d'une candidature ouverte, pour conseiller le FFS : un Comité consultatif sectoriel (CCS), un Comité consultatif d'investissement (CCI) et un Comité consultatif sur la gouvernance (CCG).
- Afin de garantir la transparence et l'objectivité, et de réduire les préjugés lors de la mise en place des trois comités, nous lançons un appel ouvert aux membres des comités. Nous ferons appel à des experts tiers compétents pour nous aider tout au long du processus. Le processus a été conçu avec l'aide d'un expert tiers en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DÉI). La sélection initiale sera effectuée par un consultant en ressources humaines tiers, et les entretiens avec les candidats seront menés par un comité composé de membres de l'équipe de Realize Capital Partners et du consultant en DÉI.

2. But et objectifs

Le CCI est créé pour nous aider à prendre des décisions d'investissement saines, prudentes et informées, fondées sur la diversité et l'inclusion de toutes les communautés du Canada. Le CCI fournira des connaissances spécialisées et des conseils dans des domaines tels que la stratégie d'investissement, la création et la gestion de portefeuilles afin de remplir le mandat du FFS. En outre, le CCI peut être invité à examiner les politiques, les rapports de diligence raisonnable et les plans stratégiques afin de s'assurer que les décisions d'investissement sont conformes au mandat du Fonds. Le CCI est un comité consultatif du conseil d'administration de Realize Capital Partners et n'a aucun rôle décisionnel.

3. Adhésion

Après la mise en place initiale du CCI, la responsabilité permanente de la nomination des membres du CCI et de leur remplacement, ainsi que la supervision du comité, incombera au CCG, avec l'approbation du conseil d'administration. Les membres du comité sont sélectionnés de manière à ce que le CCI dispose :

- De l'expérience en tant que :
 - Investisseur, gestionnaire de portefeuille ou praticien de la diligence raisonnable en matière d'investissements privés directs ou de fonds dans une ou plusieurs des catégories d'actifs suivantes : capital-risque, capital-investissement, dette privée, actifs immobiliers privés ou produits alternatifs privés ;
 - Praticien de la mesure et de la gestion de l'impact évaluant l'impact des investissements privés directs ou des fonds dans l'une des catégories d'actifs suivantes : capital-risque, capital-investissement, dette privée, actifs immobiliers privés ou produits alternatifs privés.
- Une compréhension des flux de capitaux et des lacunes et opportunités liées à l'offre et à la demande de capitaux axés sur l'impact.
- Une compréhension des structures de financement innovantes, y compris les financements mixtes et les partenariats ou initiatives public-privé.
- Capacité à prendre en compte l'impact social et environnemental d'une opportunité d'investissement direct privé ou d'un fonds, et à adopter un point de vue interdisciplinaire.
- Une diversité qui reflète les communautés du Canada, en particulier les groupes traditionnellement marginalisés en raison de leur sexe, de leur race, de leur identité, de leur âge, de leur appartenance ethnique, de leur région géographique et de leur situation socio-économique.
- Une bonne compréhension du secteur de la finance sociale au Canada, y compris des tendances actuelles en matière de mesure d'impact, de rapports et d'innovation sociale.
- Une compréhension approfondie des marchés financiers au Canada et des changements susceptibles d'affecter les investissements du Realize Fund I.

4. Composition du CCI

- Le CCI est composé d'un président et d'au moins quatre membres supplémentaires, avec un maximum de sept membres. Tous les membres seront indépendants de Realize Capital Partners.
- La composition du CCI sera structurée de manière à s'aligner sur le [Défi 50-30 du gouvernement du Canada](#).
- Les membres du CCI sont nommés pour un mandat de deux ans pouvant être reconduit par le conseil d'administration.
- Le président du CCI est choisi par le conseil d'administration, sur recommandation du CCG.
- Des membres de l'équipe dirigeante et des membres du conseil de Realize Capital Partners seront invités à participer à ces réunions et à les animer.
- Le procès-verbal de chaque réunion est tenu par une personne désignée par le président.
- Le CCI se réunira au moins quatre fois par an, jusqu'à concurrence de six fois par an, avec un préavis d'au moins cinq jours. Nous prévoyons que la première réunion se tiendra au quatrième trimestre de 2023.
- Les réunions se tiendront virtuellement afin de permettre l'inclusion de membres dans tout le pays.
- Le quorum pour la réunion est de 50 % des membres du CCI.
- Si nécessaire, les membres du CCI recevront un remboursement pour des dépenses raisonnables, telles que les frais de déplacement. Les membres du CCI recevront également une indemnité de 500 dollars, moins les taxes et déductions applicables, pour chaque réunion du CCI à laquelle ils assisteront.

5. Rôles et responsabilités du CCI

Le CCI est chargé, entre autres, des tâches suivantes :

- **Réviser la stratégie d'investissement :** Il sera demandé au CCI de fournir des conseils sur la stratégie d'investissement globale du Realize Fund I, y compris sur des questions telles que l'approvisionnement, l'allocation des classes d'actifs, la construction du portefeuille, la structure d'investissement, la gestion du portefeuille et le rythme de déploiement, afin de s'assurer que les décisions de sélection des investissements sont fondées sur une connaissance du secteur et une expertise objective.
- **Examiner les investissements sélectionnés sur demande :** A la demande de Realize, il peut être demandé au CCI de fournir des conseils sur des investissements spécifiques envisagés pour lesquels une expertise plus large peut s'avérer nécessaire ou précieuse. L'avis du CCI ne sera pas contraignant, mais fera partie de toute recommandation présentée pour l'approbation des investissements.
- **Fournir des conseils sur des modèles innovants :** Il pourra être demandé au CCI de fournir des conseils sur les modèles de financement catalytique, innovant et mixte.
- **Fournir des points de vue sur l'industrie et l'économie :** Le CCI offrira une large perspective sur les développements et les tendances des marchés privés. Il peut s'agir de sujets tels que l'émergence de nouveaux styles et de nouvelles catégories d'actifs, la dynamique et les opportunités actuelles du marché ou l'influence des événements macroéconomiques sur les décisions en matière de stratégie d'investissement.

6. Confidentialité

Toutes les parties des réunions du CCI se déroulent à huis clos et tous les documents, discussions et recommandations de la réunion sont confidentiels. Ni le comité ni aucun de ses membres, que ce soit à titre individuel ou autre, ne doit publier un rapport ou divulguer des documents, des recommandations, des discussions ou des informations concernant les travaux et les activités du comité mandaté en vertu du présent règlement, à moins d'en avoir d'abord discuté avec le président et que la publication n'ait été approuvée. Les membres du CCI devront signer une entente de confidentialité.

7. Évaluation des performances

Le CCG évaluera régulièrement les performances du CCI, à titre collectif et individuel, et réexaminera son mandat sur une base annuelle afin de s'assurer que le CCI fonctionne bien et qu'il est en mesure d'atteindre les objectifs fixés.

8. Démission ou destitution

Tout membre peut démissionner de son poste au sein du CCI en adressant sa démission par écrit au président et au conseil d'administration. Dans des circonstances exceptionnelles, sur recommandation du CCG, le conseil d'administration peut révoquer un membre du CCI avant la fin de son mandat.

9. Conflits d'Intérêts

Dans l'accomplissement du mandat du CCI, les membres du comité doivent minimiser et gérer les conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts existe lorsque les autres engagements, relations ou intérêts financiers d'un membre du comité :

- Pourraient exercer une influence indue sur l'exercice objectif, impartial et sans préjugé de leur jugement indépendant, ou être perçus comme tels.
- Pourraient compromettre ou entraver l'exercice effectif de leurs responsabilités, ou être perçus comme tels.

Les membres du comité doivent divulguer au président, sans délai, tout conflit d'intérêts réel ou potentiel et se conformer à toute exigence prescrite par le président pour résoudre tout conflit d'intérêts.

Les personnes cherchant à obtenir un financement de la part de du FFS, par l'intermédiaire de Realize Capital Partners ou d'un autre gestionnaire de fonds de fonds de FFS, ne seront pas exclues de la liste des membres potentiels du CCI. Cette situation n'est pas considérée comme un conflit, comme décrit ci-dessus.

10. Autres

Dans toute la mesure permise par la loi, les membres du CCI n'ont aucune obligation fiduciaire envers le Realize Fund I ou ses investisseurs autre que l'obligation d'agir de bonne foi. Les membres du CCI seront indemnisés par Realize Capital Partners selon les conditions énoncées dans les conditions d'engagement détaillées, qui seront fournies lors de la sélection du comité.